

Circonscription IEN
ROSNY SUR SEINE

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
PUBLIQUE
PIERRE LAROUSSE



Affaire suivie par :
Mme JOUVEL Cécile

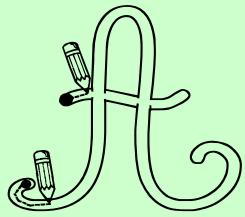
Téléphone :
01 34 77 43 67

Courriel :
0781446Y@ac-versailles.fr

Adresse :
18 Rue LOUIS PASTEUR
78 200 BUCHELAY

L'Abécédaire de rentrée des parents





comme

- **Absence**

En cas d'absence

Ponctuelle : merci de contacter l'enseignant le jour même (un justificatif écrit sera indispensable : cahier de liaison papier ou numérique)

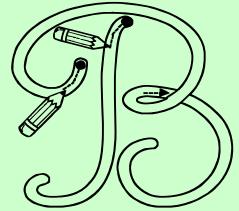
Régulière (orthophonie par exemple) : un document est à demander à l'enseignant

- **APC**

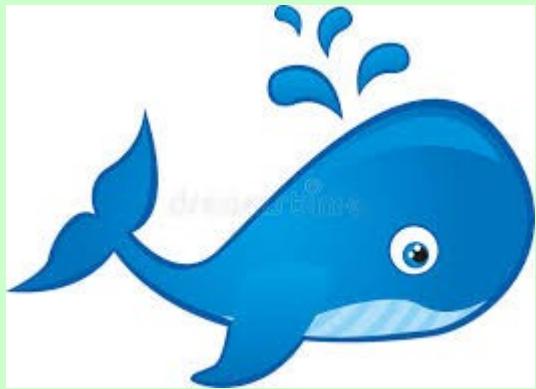
Cette aide proposée par les enseignants a lieu les mardis et jeudis de 11h30 à 12h ; elle n'est pas obligatoire et sujette à l'accord des familles.

- **Assurance**

L'assurance scolaire est obligatoire en individuelle accident et en responsabilité civile pour tout temps non scolaire (sortie, périscolaire). Merci de fournir une attestation à l'enseignant de votre enfant.



comme



- **Bonbons**

Comme le précise le règlement intérieur, les bonbons sont interdits à l'école sauf sur demande de l'enseignant dans le cadre des anniversaires ou de fête ponctuelle.



comme

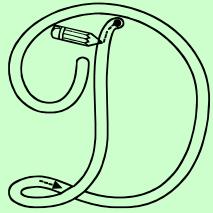


- **Conflit**

Il est indispensable que les familles n'interviennent pas directement entre parents ou auprès des enfants mais qu'elles informent l'école.

- **Correspondance**

- Direction : pour contacter la directrice merci de préférer les courriels qui sont relevés quotidiennement (un formulaire de contact est disponible sur le site de l'école) ou le téléphone les jeudis et vendredis uniquement (la directrice est en classe les autres jours).
- Enseignant : merci d'utiliser les cahiers de liaison (numérique ou papier). Les enseignants sont disponibles sur RDV.



comme

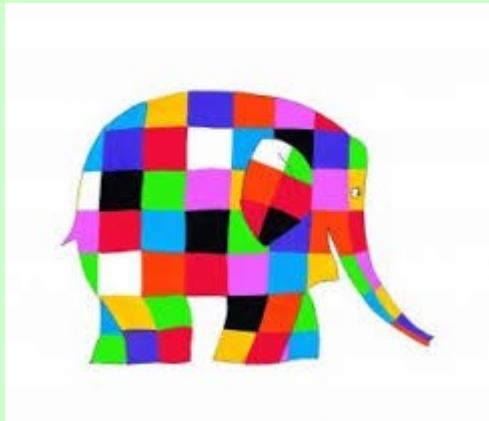
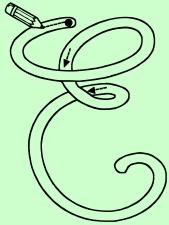


- **Direction**

La directrice, Mme Jouvel, est déchargée de classe les jeudis et vendredis.

- **Disponibilité des enfants**

- Disponibilité physique : Afin que votre enfant soit disponible pour les apprentissages, il est indispensable de limiter le temps devant écrans et que l'horaire de coucher soit régulier
- Disponibilité psychologique : pour aider votre enfant, il est nécessaire que famille et enseignant travaillent main dans la main, qu'en cas de désaccord, de soucis, les tensions ne soient pas visibles des enfants



comme

- ## Élections

Cette année, les élections des représentants de parents auront lieu le 9 octobre. Plusieurs parents vont nous quitter, leur enfant étant entré au collège, des sièges seront donc à pourvoir ! Leur rôle, siéger au conseil école, médiateur, initiateur d'actions...

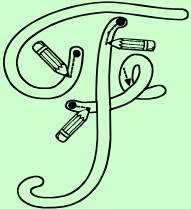
- ## Équipe pédagogique

Elle est constituée de toutes les personnes qui gravitent autour de l'enfant durant le temps scolaire : enseignant, membres du RASED, AVS. Elle peut aussi être complétée par la médecine scolaire (docteur et infirmière).

Ses membres se réunissent pour la constitution des classes, se concertent pour discuter des projets, des élèves en difficultés, ..

- ## Étude

Pas d'inquiétude ! Si votre enfant est dans une classe avec ENT, l'enseignant fournit aux animateurs un cahier de texte papier.



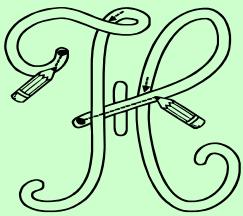
comme

- **Fiches de renseignements**

Cette fiche est nécessaire à la validation de l'inscription.
Pour les anciens élèves de l'école, une fiche préremplie vous a été fournie : merci de corriger en rouge toute erreur.
Pour les nouveaux élèves (CP compris), ce document a déjà été donné lors de l'inscription en mairie. Il est indispensable que cette fiche soit signée par les 2 parents.

- **Fiches d'urgence**

C'est la fiche la plus urgente à rendre car elle comporte les numéros d'urgence indispensables en cas d'accident.
L'enseignant sera amené à vous la rendre si des informations sont portées manquantes.



comme



• Horaires

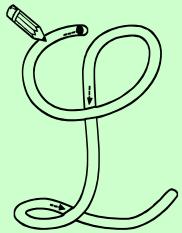
Les horaires de l'école sont à respecter scrupuleusement pour le bien-être de l'enfant et de la classe : la ponctualité est nécessaire aux apprentissages !

Un arrêté municipal impose le port du masque sur le parvis de l'école aux horaires d'entrée et de sortie des écoles.

Attention : 11h30 et 16h30 sont les horaires de fin des apprentissages et non de présence des enfants au portail.

En cas d'absence des parents au portail, les enfants sont remis au périscolaire.

En cas de retard ou pour toute entrée en dehors des horaires dédiés, l'enfant doit être accompagné jusqu'à sa classe par un adulte : celui-ci devra impérativement être masqué et s'être désinfecté les mains.



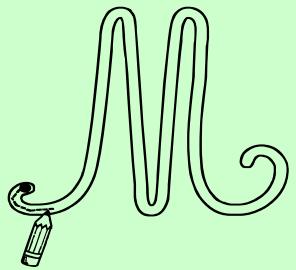
comme



- **Livret scolaire**

Le livret scolaire est numérique et fonctionne en semestre (2 par an). A la fin du 1^{er} semestre, des RDV avec les enseignants seront proposés.

Pensez à les enregistrer ou à les imprimer !



comme



- Matériel

La liste des fournitures scolaires peut être à compléter en fonction des besoins liés au mode de fonctionnement de chaque enseignant. Ce matériel est à vérifier fréquemment et à compléter en cas de casse ou de perte. Les enseignants n'ont pas forcément de stock disponible...

- Médicaments

Aucun adulte n'a le droit de donner un médicament (même des granules d'homéopathie) sans mise en place d'un PAI rédigé par la médecine scolaire. Cela est interdit même dans le cas d'une ordonnance ponctuelle (prévoir avec le médecin traitant une posologie adéquate).



comme

- PAI

Les protocoles d'accueil individualisé permettent la prise de médicaments sur le temps scolaire pour des pathologies sur le long terme (asthme, allergie, migraines, ...).

- Piscine

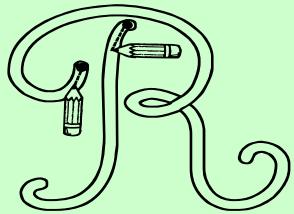
Logiquement pour les CP, nous sommes encore en attente des possibilités pour notre école.

- Portail famille

Il permet l'inscription aux services périscolaires (garderie, cantine et étude) : cette inscription est obligatoire et doit se faire impérativement avant 17h le jeudi.

- Protocole sanitaire

Du fait des conditions et du protocole sanitaires en vigueur, votre rôle en tant que parent est très important afin d'éviter toute propagation du virus dans l'école. **Nous comptons sur vous pour respecter les règles sanitaires imposées : port du masque, désinfection des mains, gourde pour les enfants, prise de température et surveillance de tout symptôme évocateur chez votre enfant, communication avec l'école en cas de suspicion, de cas avéré ou de cas contact dans le foyer.**



comme



- **RASED**

Le Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficultés peut être contacté par la famille ou par les enseignants en cas de difficulté avérée ou soupçonnée.

- **Règlement intérieur**

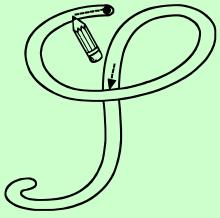
L'ancien règlement intérieur est valable jusqu'au conseil d'école qui se tiendra en novembre : le règlement pourra alors être modifié.

- **Regroupement**

Tout regroupement devant l'école est à limiter : nous sommes encore en vigipirate, alerte attentat **et** le protocole sanitaire préconise d'éviter tout rassemblement.

- **Rendez-vous**

En cas de question, de soucis, les enseignants sont disponibles sur RDV. Il est préférable que vous rencontriez tout d'abord l'enseignant avant la directrice.



comme

- ## Sorties scolaires

Les sorties scolaires ne sont pas obligatoires par contre, en cas de sortie, une assurance est obligatoire.

Les parents accompagnateurs peuvent être tirés au sort si nécessaire (nombre de parents volontaires trop important).

Pour le moment, le protocole sanitaire ne prévoit pas de restriction mais un masque pourrait être demandé.



comme

- **Téléphone**

La directrice étant aussi enseignante, elle ne peut donc pas forcément répondre...

Pour rappel, la loi interdit le téléphone dans l'enceinte scolaire pour les enfants sauf dans un cadre médical.

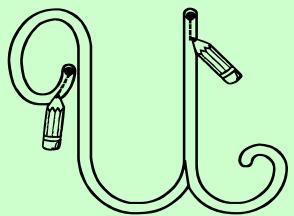
- **Toilettes**

A l'école, l'apprentissage de la propreté est visé : les élèves ne peuvent s'y rendre qu'à des horaires bien déterminés. De plus, pour des raisons de sécurité, ils ne peuvent s'y rendre seuls !

En cas de prescription médicale nécessitant un passage fréquent aux toilettes, merci d'en informer l'enseignant de votre enfant.

- **Tri sélectif**

En lien avec son projet d'école sur le développement durable, l'école participe à l'éducation à la citoyenneté en favorisant le tri sélectif : papiers, piles et batteries, matériel scolaire, bouchons, ...



comme

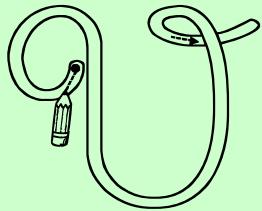


- USEP

L'association USEP de l'école fonctionne grâce à vos dons.
Grâce à celle-ci, l'école peut mener divers projets,
effectuer des sorties supplémentaires, mener des actions
ponctuelles, acheter des livres, ...



! urubu



comme



• Vêtement

Les vêtements doivent être marqués au nom des enfants.

A chaque vacance, les vêtements laissés à l'école et non récupérés seront donnés à des associations caritatives.

En cas de petit accident, l'école prête un change : celui-ci sera à rendre propre à l'école le plus rapidement possible.

Si vous avez des vêtements de 6-8 ans dont vous ne vous servez plus, merci de faire un don à l'école !